

Barème des Honoraires

Les honoraires ci-dessous sont révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur en fonction de la formule de révision de notre société.

Transaction

De	A	Honoraires TTC maximum
0 €	34 999 €	6 000€ TTC
35 000 €	124 999 €	8 500€ TTC
125 000 €	469 999 €	3% + 5 000 € du prix net vendeur
A partir de 470 000 €		3,8% du prix net vendeur

Les honoraires sont fixés à la prise du mandat indépendamment du prix de vente négocié au final et sont à la charge de l'acquéreur.

Location

			Honoraires TTC maximum	
			Bailleur	Locataire
Baux soumis à la loi de 89**	<i>Frais d'entremise</i>	Studio	120 €	/
		T2	80 €	/
		T3 et plus	40 €	/
	<i>Rédaction de bail, visite et constitution de dossier</i>	Zone très tendue	12,10€/m ²	12,10€/m ²
		Zone tendue	10,09€/m ²	10,09€/m ²
		Zone non tendue	8,07€/m ²	8,07€/m ²
	<i>Réalisation de l'état des lieux d'entrée</i>		3,03€/m ²	3,03€/m ²
Baux à usage de stationnement	<i>Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour emplacement, stationnement, parking</i>		110 €	110 €
Baux commerciaux et professionnels	<i>Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour locaux professionnels et commerciaux</i>		/	3 mois de loyer C.C

** Honoraires totaux plafonnés à 1 mois de loyer charges comprises

Gestion Locative

7,40 % TTC* **maximum** des sommes encaissées
 Garantie de loyers impayés = 2,75 % TTC* **maximum**

Barème établi le 29 Janvier 2026

* Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.